

## Volume 19 Numéro 4

## 9 mai 2008



#### LE MOT DU MAIRE

Bonjour, une rencontre a eu lieu le 2 avril dernier avec M. Pierre Lambert, le nouveau directeur de la région des Laurentides, au ministère des Transports. En voici un bref résumé :

- Possibilité de tourner à droite au feu de circulation : après s'être prononcé contre, le Ministère réévaluera le dossier étant donné la bonne visibilité à l'intersection.
- Réduction de la vitesse sur la 117 : partie nord, soit Belle-pente; zone tampon de 70 km/h pour ensuite descendre à 50km/h.
- Discussion pour l'aide du MTQ pour la piste cyclable pour le secteur se situant entre Ultramar et Sonic.
- Déviation de la 117, délai respecté, expropriation automne 2008 et début des travaux en automne 2010.
- Glissière de sécurité près du pont nord-est chemin de La Minerve doit être réinstallée,
- Les travaux sur le chemin du lac Labelle direction de La Minerve sont confirmés de même que la section située dans la Minerve.

Le comité Coop Santé s'est réuni à trois reprises et les membres ont visité deux coopératives soit Ste-Marquerite-du-Lac-Masson et St-Adolphe-d'Howard.

Le 7 avril, le lancement du 25e anniversaire de création des MRC a été fait ainsi que la présentation de la programmation. Des articles sur les différents mandats de la MRC paraîtront dans notre *Info municipale* ainsi que dans les journaux régionaux. À noter que la première activité aura déjà été réalisée, soit la Journée verte du 3 mai dans notre municipalité.

En outre, le 23 avril avait lieu l'assemblée générale annuelle du CLD (centre de développement local) pour plus d'informations, visitez le site Internet. Le CLD a pris le virage sans papier.

Le projet de diversification économique a été déposé aux différents paliers gouvernementaux et une présentation se fera pour le personnel le 30 avril et pour l'ensemble des citoyens et citoyennes avant l'assemblée publique du 20 mai à 19 h. Le conseil vous y invite en grand nombre.

Par ailleurs, le 14 avril avait lieu l'assermentation d'une nouvelle conseillère municipale, il s'agit de madame Karine Miron. Bienvenue Karine.!

Le 21 avril, nous avons signé le protocole d'entente avec l'association des propriétaires au lac Labelle pour l'accès au lac. Quelques modifications, retrait du prêt de clés et augmentation des heures d'ouverture durant la période estivale sont des éléments du présent protocole. Le coût du lavage des bateaux est de 15 \$ et doit être effectué au garage Sonic ou au lave-auto Ethier.

La firme de comptables Amyot et Gélinas a présenté le rapport financier annuel 2007. La Municipalité a terminé l'année financière avec un surplus d'opérations de 204 897 \$. Celui-ci est attribuable en grande partie par l'augmentation des droits de mutation due au grand nombre de transactions.

Par ailleurs lors de l'assemblée publique du 21 avril, le conseil a décidé de créer un fond pour le remplacement de la flotte de la voirie et la réfection du réseau routier. Le détail de ces projets majeurs apparaîtra dans les pages suivantes.

Finalement, le 23 avril, la convention collective des cols bleus et blancs a été signée pour une période de 4 ans. Voir communiqué de presse dans les pages suivantes.

Je vous souhaite, à tous, un bon début d'été.

Le maire, Gilbert Brassard



#### SUIVI DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2008

La dernière assemblée régulière du conseil s'est tenue le 21 avril dernier, voici les principaux dossiers traités à cette séance.

#### Administration

Pour clore définitivement l'année financière 2007, le rapport financier pour la période se terminant au 31 décembre 2007 a été déposé au conseil et accepté.

Puis, pour orienter l'ensemble des actions du personnel, le plan d'action 2008 a été adopté par le conseil.

Par ailleurs, le conseil a accepté la démission de madame Francine Carrier au poste de conseillère numéro 4. La date de l'élection partielle pour pourvoir à son remplacement sera déterminée sous peu.

En outre, suite à l'élection par acclamation de madame Karine Miron le 11 avril dernier, un certain remaniement a été fait, voici les dossiers qui lui ont été attribués :

Représentante de la Municipalité auprès de Réseau-Biblio des Laurentides

Membre de la Commission des ressources humaines

Membre du conseil d'administration du Comité Labelle en fête

Conseillère responsable du service des loisirs et du tourisme

Conseillère des relations avec les associations

Représentante de la Municipalité auprès du Comité des loisirs

Représentante de la Municipalité auprès de la Maison des jeunes

Membre du Comité de retraite

En ce qui concerne la tarification, suite à l'indexation du règlement provincial sur les frais exigibles pour la reproduction et la transmission de documents municipaux, la Municipalité a ajusté sa grille tarifaire. À titre d'exemple, il en coûtera dorénavant 0,33 \$ pour un copie de certains documents et 0,39 \$ pour des extraits du rôle d'évaluation.

#### Gestion du personnel

En ce qui concerne la gestion du personnel, suite aux négociations et à l'entente de principe intervenue entre les parties, le conseil a autorisé la signature de la convention collective avec les employés cols blancs et cols bleus (voir encadré à ce sujet).

En outre, il a été décidé de remplacer les titres de « responsables » du personnel cadre par le titre de directeur ou de directrice afin de mieux refléter le rôle joué par ce personnel.

Aussi, il a été confirmé la permanence de madame Nathalie Charette au poste de technicienne en comptabilité et celle de madame Danielle Lacasse au poste de préposée à la réception et à la perception.

Par ailleurs, madame Marilyne Gigoux, déjà en poste au service de l'urbanisme, sera affectée au remplacement de madame Geneviève Gaudreau qui nous quittera temporairement, en juillet prochain, pour donner naissance à son 2<sup>e</sup> enfant.

Pour ce qui est du remplacement de vacances, la Municipalité procédera à l'affichage d'un poste de réceptionniste temporaire d'été pour l'hôtel de ville.

Par ailleurs, considérant la nature particulière du poste de directeur des travaux publics, le conseil a consenti à lui accorder une semaine de vacances supplémentaires.

#### Voirie

Suite à un appel d'offres pour l'année 2008, le contrat pour la location de pelle a été accordé à André Paiement et fils excavation inc. et celui pour la location de rétro-caveuse à Méjolex inc.

Par ailleurs, un avis de motion a été donné pour la création d'une réserve financière pour le renouvellement des véhicules et équipements pour les services de la voirie, de l'aqueduc et de l'égout. Voir plus loin l'encadré plus détaillé sur ce sujet.

Suite à la planification du renouvellement de la flotte de véhicules, il a été décidé par le conseil d'autoriser le directeur des travaux publics à aller en appel d'offres pour l'achat des véhicules suivants :

- un Bombardier (véhicule chenillé),
- un camion 10 roues comprenant une boîte quatre saisons et des équipements à neige,
- un camion Cube (de type Econoline avec boîte transit),
- un camion F-350 avec cabine simple, boîte de 8', 4 X 4, automatique ainsi que des équipements à neige.

Puis une autorisation a été donnée au directeur des travaux publics à aller en appel d'offres pour la réalisation de travaux d'asphaltage sur une partie des chemins du Moulin, du Lac-Labelle, Nantel et d'une partie de la rue Alarie. Puis pour assurer le financement de ces travaux, un avis de motion a été donné pour l'adoption d'un règlement d'emprunt de 1 560 000 \$. Voir plus loin l'encadré à ce sujet pour plus de détails.

Lors de cette séance du conseil il a aussi été décidé d'inscrire la Municipalité de Labelle au projet-pilote sur la gestion des fossés des chemins publics, projet parrainé par la MRC des Laurentides.

En outre, le conseil municipal a donné son appui à la Ville de Mont-Laurier dans ses demandes d'investissements auprès du gouvernement pour la modernisation de la route 117.

#### Urbanisme et environnement

Deux projets domiciliaires ont nécessité la dénomination de leurs chemins, il s'agit des chemins des Draveurs et des Billots pour le développement sur le lot 43-1-p, rang A du canton Joly (chemin du Moulin). L'autre chemin, situé au domaine Blueberry Lake, se nommera chemin sur la Colline.

Pour ce qui est d'un troisième projet domiciliaire situé sur le lot P6 dans le cadastre du Village (chemin Brousseau), le conseil ne s'est pas objecté à la délivrance d'un certificat d'autorisation, à certaines conditions.

En outre, une demande pour un droit de passage sur le parc des Cheminot a été autorisée, à certaines conditions, pour permettre de faire le transport du bois.

Pour ce qui est du personnel du service de l'urbanisme, madame Anne-Marie Legault-Provos a été embauchée pour une période approximative de 20 semaines à titre de fonctionnaire adjoint aux fins d'application de la réglementation d'urbanisme. Puis un affichage de poste sera fait pour pourvoir au remplacement de madame Marilyne Gigoux qui sera affectée au service de l'administration.

Au niveau de la gestion des accès au lac Labelle, le conseil a accepté le protocole d'entente et en a autorisé la signature avec l'Association des propriétaires au lac Labelle.

Puis le conseil a autorisé Services forestiers D.F. enr. a utiliser le stationnement du parc René-Levesque le 18 mai prochain pour la distribution de petits plans d'arbres dans le cadre du programme « Mon arbre à moi ».

#### Loisirs et tourisme

Au niveau du tourisme, bureau d'accueil touristique sera ouvert dès le 17 mai prochain les fin de semaines jusqu'au 15 juin puis 7 jours semaine du 20 juin au 30 août. Pour l'horaire détaillé voir l'encadré dans les pages suivantes.

Pour ce qui est du camp de jour, madame Janick Nantel a été embauchée à titre de coordonnatrice pour l'été 2008.

Par ailleurs, pour donner suite au travail du comité de Village-Relais, le conseil a accepté le dossier de candidature dans son ensemble incluant le diagnostic stratégique déposé au ministère des Transports en janvier dernier et le plan d'action quinquennal. C'est le 28 mai prochain que l'ensemble du projet sera présenté aux instances décisionnelles du gouvernement.

Puis, pour ce qui est de la location des salles et des plateaux sportifs, le conseil a adopté la politique 2008-27 pour en préciser les modalités.

Voici donc le résumé des principales décisions prises lors de la séance du conseil du 21 avril dernier.

Pour mieux vous informer, certains de ces dossiers font ou feront l'objet d'articles plus détaillés dans **L'Info municipale**, dans les journaux ou dans d'autres publications que vous pouvez consulter.

Vous pouvez aussi, pour le détail de l'ensemble des décisions du conseil ou pour prendre connaissance des règlements adoptés, visualiser les procès-verbaux et les règlements à la section « affaires municipales » du site de la Municipalité au <a href="http://www.municipalite.labelle.qc.ca/">http://www.municipalite.labelle.qc.ca/</a>. En outre, vous pouvez vous adresser à madame Geneviève Gaudreau, adjointe administrative, au 819-681-3371, poste 5003.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Christiane Cholette

#### LABELLE DIVERSIFIE SON ÉCONOMIE

Suite à la fermeture du moulin à scie de la Commonwealth Plywood, la Municipalité de Labelle a été homologuée « Municipalité monoindustrielle » et, à ce titre, a pu bénéficier d'une aide financière pour élaborer une démarche de diversification économique. Le comité mis en place dès l'automne dernier a travaillé fort et est maintenant prêt à vous livrer les résultats de son étude.

En outre, dans le cadre de la revitalisation économique, des entreprises de chez nous ont pu, elles aussi, bénéficier d'aide financière pour accroitre leur développement économique. Venez rencontrer leur représentant et assister à la présentation qui aura lieu le 20 mai prochain à 19 h, à la sale Wilfrid Machabée à l'hôtel de ville, et ce, juste avant la séance régulière du conseil municipal. Vous verrez, Labelle est à l'œuvre pour diversifier son économie.

#### **NUMEROS CIVIQUES EN ÉVIDENCE**

Pour assurer votre sécurité ainsi que celle de vos proches, il est primordial de mettre en évidence votre numéro civique, soit sur votre maison si elle est située près de la rue, sinon, l'afficher en bordure de cette dernière.

Ainsi, si vous vous retrouvez dans une situation qui nécessite des services d'urgence tels l'ambulance, les policiers et les pompiers, il sera plus facile pour eux de pouvoir vous venir en aide rapidement avant que la situation ne s'aggrave.

#### TRAVAUX D'ASPHALTAGE 2008 ET FINANCEMENT

Tel que mentionné précédemment, le conseil municipal a donné un avis de motion pour l'adoption, à une séance ultérieure, d'un règlement décrétant des travaux d'asphaltage à réaliser en 2008 et autorisant un emprunt de 1 560 000 \$ pour en défrayer les coûts.

Les travaux prévus seront réalisé aux endroits suivants :

- Chemin du Moulin sur environ 7,6 km (repavage de tout le chemin du Moulin soit 7,6 km excluant le dernier kilomètre au sud déjà fait en 2007)
- Chemin du Lac-Labelle sur environ 8,5 km (repavage des derniers 8,5 km sud)
- Chemin Nantel (repavage des sections situées à l'entrée sud du chemin et à la courbe à l'extrémité nord)
- Rue Alarie (pavage de la section non pavée).

Il sera prévu au règlement que le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement. Subvention déjà demandée à M. Sylvain Pagé, député de Labelle et demandée à Mme Julie Boulet, ministre des Transports.

Il sera aussi prévu que le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement, toute somme provenant du ministère des Affaires municipales et des Régions en vertu du programme de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie. Il est déjà établi, pour Labelle, que le montant à recevoir est estimé à 502 633 \$ couvrant la période de 2006 à 2009.

Pour ce qui est du paiement annuel du remboursement de l'emprunt, en capital et intérêt, le montant sera pris à même le fonds général, sans augmentation de la taxe foncière.

Ainsi, pour réaliser ces travaux et assurer leur financement, un règlement doit être adopté. L'avis de motion a donc été fait à la séance du 23 avril. Une fois adopté à la séance de mai, ce règlement sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter. Un avis public à cet effet sera publié et suivra la tenue d'un registre.

Par ailleurs, un comité de réflexion se penche sur la faisabilité de création d'un fonds ou d'une réserve qui permettrait d'assurer le financement, à moyen et long terme, des futurs travaux d'asphaltage, et ce, pour éviter les frais d'intérêts.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas communiquer avec la directrice générale, madame Christiane Cholette, au poste 5004.

# municipale—9 mai 2008—page 5

## SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVES DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE

LABELLE, le 23 avril 2008 – La négociation des conditions de travail des employés cols bleus et cols blancs de la Municipalité de Labelle, représenté par le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), local 3412, s'est conclue le 23 avril 2008 par la signature d'une convention collective de 4 ans.

Cette entente de travail, couvrant les années 2007 à 2010, prévoit une augmentation de salaire de 2,5 % par année.

En outre, les principales modifications apportées par cette convention collective concernent l'établissement d'un taux de salaire unique pour les opérateurs (machinerie lourde, eau potable, eaux usées), l'ajout d'un titre de technicien (urbanisme et comptabilité), l'ajout d'un régime de retraite simplifié, dont la contribution sera assurée par les employés et le versement de la paye qui se fera, dorénavant, aux deux semaines pour l'ensemble des employés.

Soulignons, que les négociations se sont déroulées dans un très bon climat d'échanges et que cette entente a été entérinée par 72 % des employés. Ceci nous permet donc d'envisager les prochaines années sous l'angle d'un réel partenariat entre les employés et la Municipalité de Labelle, et ce, au plus grand bénéfice de ses contribuables et visiteurs.

Par ailleurs, au cours des prochaines années, la Municipalité aura à relever des défis intéressants comme l'implantation du programme Village-Relais et la diversification de son économie suite à la fermeture du moulin à scie et au contournement de la route 117 prévu pour 2010. De tels projets, de même que les décisions du conseil, sont généralement mis en œuvre par son personnel et l'image de la Municipalité est souvent le reflet du travail de ses employés. C'est donc avec leur engagement que la Municipalité pourra assumer son rôle au niveau local aussi bien qu'au niveau régional.

Pour plus d'information : Christiane Cholette

Directrice générale

Téléphone: (819) 681-3371, poste 5004



Sur la photo en ordre habituel : Gilbert Brassard, maire, Daniel Thibault et Pierre Blais, représentants syndical, Christiane Cholette, directrice générale, Marc Ethier, directeur des travaux publics.

#### **RIVE OUEST DU LAC LABELLE**

Depuis quelques années La Minerve souhaite annexer une partie de la rive ouest du lac Labelle à son territoire. Selon la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Normandeau, il n'y aura pas d'annexion forcée. S'il n'y a pas d'entente, il n'y aura pas d'annexion. Le conseil municipal souhaite donc évaluer, avec les propriétaires de la rive ouest, la façon d'assurer le meilleur service à ses contribuables.

Rappelons que le développement de la rive ouest s'est fait pendant de nombreuses années à partir de la rive est puisqu'il n'y avait pas d'autre accès possible que par le lac. La Municipalité de Labelle, au fil des années, a donc notamment prolongé l'asphaltage du chemin du Lac-Labelle (rive est) facilitant ainsi les déplacements des propriétaires des deux rives.

Il y a quelques années, des propriétaires de la rive ouest ont pris en charge la construction d'un chemin privé desservant ces secteurs et en assument l'entretien depuis. Une partie des chemins est située à La Minerve et une autre à Labelle. Comme il s'agissait d'un chemin privé, aucune Municipalité ne pouvait entretenir ces parties de chemin tant qu'elles n'étaient pas verbalisées. C'est seulement en cours d'année 2006 que la Loi sur les compétences municipales a été adoptée. Cette Loi prévoit, enfin, que les Municipalités peuvent faire l'entretien de chemins privés, à usage public, en autant que la majorité des propriétaires riverains en font la demande. C'est ainsi que la Municipalité de Labelle a prévu dès son budget 2007 et 2008 des argents pour améliorer et entretenir les deux sections de chemins sur la rive ouest. Des travaux sont donc au programme dès ce printemps. Une rencontre à cet effet est prévue avec les représentants des deux associations de la rive ouest.

Soulignons qu'un autre enjeu de ce dossier est l'intégrité et la protection du lac Labelle. Le lac Labelle fait partie du patrimoine labellois, il « appartient » aux Labellois qui ont contribué à son développement. Nous considérons, en outre, que la partition du lac nuirait à sa protection et rendrait difficile l'application uniforme de règlements environnementaux et d'urbanisme. La Municipalité de Labelle a toujours considéré que le lac est mieux protégé en étant sous sa juridiction qu'en étant divisé en deux municipalités. Et c'est encore plus vrai depuis l'apparition des cyanobactéries et du myriophylle à épi. C'est d'ailleurs pour mieux protéger le lac que la Municipalité travaille en étroite collaboration avec l'Association des propriétaires au lac Labelle. En outre, la Municipalité s'est alliée à Bleu Laurentides depuis 3 ans, pour une meilleure protection des lacs. Par ailleurs, la Municipalité a adopté des règlements stricts pour la protection des bandes riveraines, et ce, à la demande même des villégiateurs et de l'Association.

Ainsi, une bonne voie de communication avec l'Association et le Regroupement de la route de la rive ouest faciliterait les échanges. Tout comme avec l'Association des propriétaires au lac Labelle, le traitement de dossiers ou le règlement de problématiques se fait alors plus rapidement et efficacement.

L'important est que les services auxquels sont en droit de s'attendre les contribuables de la rive ouest leurs sont d'or et déjà acquis de même que notre collaboration.

Le maire, Gilbert Brassard

#### LE RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE DE VÉHICULE DES TRAVAUX PUBLICS PAR UNE RÉSERVE FINANCIÈRE

Afin d'assurer un service efficace au niveau de la voire municipale, de l'eau, des eaux usées et de l'entretien des bâtiments et espaces verts, la Municipalité doit pouvoir compter sur des véhicules et équipements en bon état.

La commission des finances, aidée du directeur des travaux publics, a préparé une planification à long terme du renouvellement des véhicules et équipements en tenant compte de leur durée de vie et des coûts de remplacement à venir.

Aux fins d'efficacité sur le terrain et d'économie, la Municipalité a réduit à 17 véhicules et équipements sa flotte à renouveler périodiquement et a évalué à 1 220 359 \$ la valeur à neuf actuelle de cette flotte.

Or la flotte comprend aujourd'hui encore 5 véhicules vieux de plus de 12 à 24 ans. Plusieurs équipements doivent être remplacés dès cette année et, à cet égard le conseil a donné le mandat au directeur des travaux publics d'aller en appel d'offres pour ces 5 véhicules. N'ayant aucune réserve pour le financement des ces acquisitions, nous devront avoir recours au fonds de roulement, au surplus accumulé ou à un emprunt. Par ailleurs, la niveleuse et la nouvelle rétro-caveuse (à recevoir) sont déjà sous financement par emprunts.

Or le coût du financement vient ajouter à la charge des contribuables plusieurs milliers de dollars. La Municipalité veut donc, pour l'avenir, se doter d'une réserve financière qui, accumulée au fil des ans générera en plus des intérêts qui seront déposés à ladite réserve. Ainsi, dans le futur, la Municipalité disposera de fonds nécessaires pour remplacer les équipements et véhicules à changer et ce, sans frais de financement.

Mais d'où proviendront les fonds pour cette réserve me direz-vous? Ils proviendront d'un montant approximatif de 115 000 \$ par année (indexé au coût de la vie) qui sera pris à même le fonds général et la taxe d'égouts et d'aqueduc. Il faut savoir que la Municipalité a déjà à son budget plus de 90 000 \$ pour le financement de la rétro caveuse et de la niveleuse. Lorsque ces financements seront terminés le même montant annuel sera alors versé à la réserve. Pour compléter le montant à atteindre la Municipalité économisera annuellement de son fonds général 25 000 \$ en frais de réparation et d'entretien des véhicules et en frais de location d'équipements en ayant des équipements moins vieux. Ce montant d'économie servira donc à compléter la réserve.

Ainsi, la constitution de cette réserve et le fait qu'elle permettra l'achat des véhicules sans recourir à des emprunts, assurera, au fil du temps, non seulement la disponibilité des fonds mais en plus une économie annuelle de près de 70 000 \$ d'intérêts.

Pour réaliser cette réserve financière le conseil municipal doit adopter un règlement à cet effet. L'avis de motion a donc été fait à la séance du 23 avril. Une fois adopté, ce règlement sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter. Un avis public à cet effet sera publié et suivra la tenue d'un registre.

Pour plus d'information n'hésitez pas communiquer avec la directrice générale, madame Christiane Cholette, au poste 5004.

#### PROGRAMME RECYC-FRIGO

#### 1-877-493-7446 (www.recyc-frigo.com)

Ce programme mis de l'avant par Hydro-Québec permet à nos résidents (en appelant le 1-877-493-7446 directement) de se débarrasser de leur vieux frigo ou congélateur de 10 ans et plus fonctionnant encore et de recevoir par la poste un montant de 60 \$ par appareil.

Les halocarbures seront enlevés de façon sécuritaire. Alors n'hésitez pas à les contacter.

Un petit geste peu faire toute la différence!

#### **PISCINE**

Avec le beau temps qui arrive, il est de plus en plus tentant de se procurer une piscine pour se rafraîchir. Nous tenons à vous rappeler qu'un certificat d'autorisation est nécessaire pour son implantation. Et ce même pour les piscines gonflables.

L'émission de ce certificat a surtout pour but d'assurer la sécurité de votre piscine. Nous vous invitons donc à vous renseigner à la Municipalité afin de connaître ces normes et prendre le certificat requis avant d'aménager votre nouvelle piscine.

Passez un bel été!



#### AVIS À TOUS LES CITOYENS!



Dès le mois de mai prochain, les pompiers feront des vérifications résidentielles pour plus de 300 résidences, sans aucun secteur particulier, pour la prévention aux incendies. Une vérification de chauffage d'appoint, avertisseur de fumée, BBQ, etc. Ils seront toujours deux et en uniformes et avec carte d'identité. Ces visites sont nécessaires suivant les objectifs du ministère de la Sécurité publique et notre schéma de couverture de risque de la MRC des Laurentides.

Des constats d'infraction, accompagnés d'une amende minimale de 300 \$, pourront être acheminés à tous les contrevenants. Il est à noter qu'un abri tempo peut être installé sur une propriété à partir du début de la fin de semaine de l'Action de Grâce jusqu'à la fin de la semaine des Patriotes. Pour toutes informations

complémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec le service de l'urbanisme au (819) 681-3371, poste 5007

En vous remerciant de votre collaboration.



#### RÉCUPÉRATION DES FLUO-COMPACTS DANS VOTRE DÉPÔT RDD

Veuillez noter que dès maintenant, vous pouvez récupérer les fluo-compacts dans un petit bac de votre choix ou une boîte de carton.

Le service ne comprend pas les fluorescents de 4 et 8 pieds et ne comprend pas également les ampoules à filaments (incandescentes et halogènes). Dès que vous ferez ramasser un conteneur de RDD, Peintures récupérées vous livrera le bac noir pour les fluo-compacts.



# VILLAGE RELAIS À LABELLE Rencontre avec le Comité des Villages-relais

Depuis le mois de septembre que je travaille à l'élaboration du dossier de candidature pour l'obtention de l'appellation village-relais à Labelle. Le dossier de candidature a été remis dans son ensemble (diagnostic et plan d'action) à la fin du mois d'avril.

Ainsi, le Comité des Villages-relais viendra visiter notre village et rencontrer le comité technique de Labelle pour la grande délibération à la fin du mois de mai. Je suis très optimiste par rapport à nos chances d'obtenir l'appellation puisque tout le milieu s'est mobilisé pour atteindre les critères de la Charte de qualité.

Donc, tout indique que suite à cette rencontre, la Municipalité de Labelle deviendra le premier village-relais au Québec suivant les deux projets pilotes!!!

Je suis certaine que lors de la prochaine Info municipale je pourrais vous confirmer la bonne nouvelle.

Eve Pichette-Dufresne Directrice des loisirs et du tourisme Chargée de projet village-relais

## <u>IL ÉTAIT UNE FOIS UN LIVRE</u>....

#### Company man

Joseph Finder, Paris : Albin Michel, 2005, 570 p.

Voici une agréable découverte que j'ai faite. Un thriller très bien mené par cet auteur au futur prolifique. L'histoire peu ordinaire se déroule avec un suspense bien maintenu dans un joli panorama familial.

# <u>La guérison intérieure : un sens à la souffrance</u>

Colette Portelance, Montréal : Éditions du CRAM, 2007, 233 p.

Nous avons tous souffert, que ce soit physiquement ou psychologiquement à une période de notre vie. Peut-être est-ce des croix ou des fardeaux que nous traînons toujours sur nos épaules. Colette Portelance nous propose par son approche de voir ces épreuves comme des outils pour enfin atteindre une guérison intérieure.

#### Le premier et le dernier miracle

Antoine Filissiadis, Montréal : M. Brûlé, 2007, 318 p.

Serait-ce utopique que de croire que la médecine alternative puisse guérir un cancer? Isabelle le croit. Moi aussi, d'ailleurs. Voilà pourquoi ce roman rempli d'altruisme et de générosité m'a plu. Tout simplement.

Silvy Bissonnette



## DATE DE TOMBÉE DE l'Info municipale

Merci de nous aider à vous offrir un petit journal local qui nous ressemble.

Date de tombée: 23 mai 2008 Date de parution: 6 juin 2008





#### SERVICE DES INCENDIES

(819) 681-3371 STEPHEN POTTS, POSTE 5023 URGENCE 9.1.1



#### Le Pare-feu du Chef

La saison printanière est arrivée et le nettoyage de nos terrains et emplacements est primordiale sur notre liste de choses à faire.

Ceci suscite souvent le brûlage des feuillus et branches, mais aussi amène la problématique de feu de broussaille et possiblement le début d'un feu de forêt.

Saviez-vous que la Municipalité de Labelle a un règlement numéro 2000-33, concernant le brûlage, qui vous oblige d'avoir un permis, et ceci sans frais.

En gros, ce règlement oblige l'obtention d'un permis entre le 15 mars au 30 novembre, pour tout brûlage à ciel ouvert, sauf le petit feu de camp.

Il faut noter que le permis pourrait être refusé dans les cas suivants :

- lorsque le vent excède 25 km/heure;
- lorsqu'une interdiction d'allumer un feu à ciel ouvert a été émise par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec;
- lorsque l'une des conditions stipulées au présent règlement n'est pas respectée; et durant la période de sécheresse suivant la fonte des neiges au printemps.

Les feux de camp pour éloigner les moustiques, égayer un pique-nique ou fête champêtre doivent avoir une superficie de 1 mètre par 1 mètre maximum et pas plus de 1 mètre de hauteur et devront être entourés de matières incombustibles.

Il doit toujours y avoir au moins une personne responsable sur les lieux et y avoir des facilités d'extinction dudit feu à tout instant.

Toute personne qui met le feu et qui ne prend pas les mesures nécessaires pour l'empêcher de s'étendre de son terrain aux terrains avoisinants, commet une infraction en vertu du présent règlement et est passible de toutes les peines prévues par la loi.

Le gros bon sens est toujours de mise.

Votre aux incendies Stephen Potts, Directeur

## COLLECTE DES ORDURES—OBJETS VOLUMINEUX

Veuillez prendre note que la collecte des volumineux ou « objets lourds » à Labelle aura lieu le **mercredi 14 mai ainsi que le 11 juin prochain.** 

Nous vous demandons de bien vouloir <u>attendre le veille</u> de la collecte pour disposer vos objets lourds au chemin.

Pour plus d'informations sur les matières acceptées ou refusées, veuillez vous adresser au numéro de téléphone suivant: 819-681-3398.

Prenez note que pour la période du 14 mai au 15 octobre 2008, les <u>bacs noirs</u> seront ramassés à toutes les semaines et les <u>bacs verts</u> seront toujours ramassés aux deux semaines.

Merci de garder notre environnement propre!



#### **HORAIRE DES BAINS LIBRES**

Bain libre	Jour	Heure	
Familial	Lundi Mardi Mercredi et vendredi Samedi et dimanche	19 h à 20 h 11 h à 12 h 19 h à 20 h 14 h à 16 h	
Adultes	Lundi Mardi, mercredi, jeudi et vendredi Mercredi Vendredi Samedi	20 h à 21 h 12 h à 13 h 20 h à 21 h 17 h 30 à 19 h 13 h à 14 h	
Adolescents (10 à 17 ans)	Vendredi	20 h à 21 h	

## **TARIFICATION**

ENTRÉE INDIVIDUELS E

(Taxes incluses)

CHIRC INDIAIDOEFF	Commence of the contract of th
Enfant (15 ans et moins)	2,05 \$
Adulte (16 ans et plus)	3,10 \$
ABONNEMENT ANNUE	_
Enfant (15 ans et moins)	62 \$
Adulte (16 ans et plus)	93 \$
Famille	206\$

# (pour le prix de 10)

Enfant (15 ans et moins) 20,50 \$ Adulte (16 ans et plus) 31\$ Famille (4 personnes) 72\$

> Tarification sujette à changement.





29, rue du Couvent, Municipalité de Labelle Renseignements: 819 681-3371, poste 5014

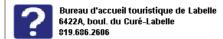
#### CHIENS

Depuis quelques semaines, nous recevons plusieurs plaintes sur les dérangements causés par les chiens. C'est pourquoi nous souhaitons rappeler certaines normes, restrictions et/ou obligations portant sur eux. Ainsi, tout propriétaire de chien (demeurant habituellement sur notre territoire) doit obtenir une médaille pour son animal en payant les frais de 15 \$ à l'hôtel de ville.

Par ailleurs, il est interdit de garder plus de 2 chiens par résidence. Aussi, les chiens doivent être attachés ou gardés sur un terrain clôturé ou en laisse lorsqu'ils circulent sur le territoire. Donc, un chien trouvé à l'extérieur de la propriété de son gardien et n'étant pas conduit par ce dernier au moyen d'une laisse est présumé errer illégalement et peut être capturé en tout temps par le service de la voirie de la Municipalité ou par la fourrière. Enfin, il va de soit que les chiens ne doivent pas déranger le voisinage par leurs aboiements

Pensez à vos voisins et aux passants!





#### **OUVERTURE**

#### 6422A, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE

Tél. et téléc. : (819) 686-2606 tourisme@municipalite.labelle.gc.ca

L'ouverture du bureau d'accueil touristique se fera le vendredi 16 mai prochain.

Notre coordonnatrice touristique, madame Reina Charbonneau, et ses préposés (es) seront heureux (es) de vous accueillir et de répondre à vos questions.

Chers commercants, si ce n'est déjà fait, informez-vous auprès de madame Reina Charbonneau pour connaître la politique d'affichage et les tarifs.

#### **HORAIRE:**

#### Du 16 mai au 15 juin 2008 :

Vendredi de 13 h à 17 h Samedi et dimanche de 9 h 30 à 17 h:

#### Du 20 juin au 31 août 2008 inclusivement :

Dimanche au jeudi de 9 h 30 à 17 h; Vendredi et samedi de 9 h 30 à 19 h;

#### Du 5 septembre au 12 octobre 2008 :

Vendredi et samedi de 9 h 30 à 17 h

Bienvenue à tous!



#### **OFFICE MUNICIPALE** D'HABITATION DE LABELLE

#### Recrutement d'un représentant ou d'une représentante

Le conseil municipal est présentement à la recherche d'un ou d'une représentante de la Municipalité de Labelle au sein du conseil d'administration de l'Office municipale d'habitation de Labelle.

Si vous êtes intéressé (e), vous n'avez qu'à contacter monsieur Gilbert Brassard, maire, pour plus d'information à ce sujet. Vous pouvez le rejoinder à l'hôtel de ville au 819-681-3371 au poste 5006.

ou autrement.

#### SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

(819) 681-3371

EVE PICHETTE-DUFRESNE, POSTE 5009



#### CLUB DE MARCHE: RAPPEL

Le club de marche a débuté ses activités depuis le mardi 29 avril dernier.

Si vous avez envie de vous joindre à nous, n'hésitez pas ! C'est gratuit et c'est une belle occasion de joindre l'utile à l'agréable. Ainsi vous gardez la forme et vous créez une occasion de faire de nouvelles connaissances.

Pour information ou inscription communiquez avec :
Denise Beaudry au 819-686-2247 ou
Janick Nantel au 819-681-3371, poste 5028
Horaire: Les mardis et jeudis à 18 h 30

Lieu: Parc linéaire le p'tit train du Nord, départ à la gare

Bienvenue à tous, jeunes et moins jeunes, hommes, femmes, parents avec poussette, etc.



# COURS DE SECOURISTE EN MILIEU DE TRAVAIL

Les employés de la Municipalité de Labelle suivront un cours de secouriste en milieu de travail au mois de juin mais il reste des places à combler. Si vous êtes intéressé à vous y joindre voici les informations :

Date : 2, 4, 9 et 11 juin Horaire : 18 h à 22 h

Coût: 108 \$ taxes incluses

Validité: 3 ans

Inscription: Martine Therrien

Santinel inc.

(450) 450-679-7801

Veuillez noter que les entreprises peuvent, dans certains cas, bénéficier d'une subvention équivalente au coût d'inscription pour un certain nombre d'employés.

#### LA FÊTE DES VOISINS 7 JUIN 2008

C'est le 7 juin prochain qu'aura lieu, à la grandeur du Québec, La fête des voisins.

Nous vous invitons donc à organiser une fête avec votre voisinage et à vous procurer, auprès du service des loisirs et de la culture, des cartons d'invitation ainsi que des feuillets vous permettant de gagner des t-shirts et des ballons pour mousser votre fête.

Si vous avez besoin de trucs et conseils pour réussir votre fête vous pouvez consulter le www.fetedesvoisins.qc.ca

Bonne fête des voisins à tous et à toutes!



## LIGUE DE PÉTANQUE:

Nous sommes toujours à la recherche de joueurs de pétanque pour mettre sur pieds une ligue pour le plaisir. Information et inscription au service des loisirs au 819-681-3371, poste 5009.

## INAUGURATION DES SALLES MUNICIPALES : Salle Valiquette Salle Wilfrid-Machabée Salle de cours

C'est le mercredi 28 mai prochain que la Municipalité de Labelle, en collaboration avec la Société d'histoire de chute aux Iroquois, procèdera à l'inauguration de trois salles de la Municipalité : la salle Valiquette, située au 2<sup>ième</sup> étage de la Maison de la culture, la salle Wilfrid-Machabée, située au 2<sup>ième</sup> étage de l'hôtel de ville et la salle de cours situé au sous-sol de l'hôtel de ville.

Le tout se déroulera sous forme de 5 à 7 à la salle Wilfrid-Machabée.

Bienvenue à tous et à toutes.

Pour plus d'informations vous pouvez communiquer avec le service des loisirs au 819-681-3371, poste 5009 ou avec la Société d'histoire de chute aux Iroquois au 819-681-3371, poste 5022



#### SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

(819) 681-3371

EVE PICHETTE-DUFRESNE, POSTE 5009



#### SUITE...

Inscription pour balle molle et soccer—enfants Rappel

N'oubliez pas que vous avez jusqu'au 16 juin 2008 pour vous inscrire...

Soccer

Du 25 juin au 18 août 2008

Balle-molle:

Du 25 juin au 20 août 2008

mercredi de 18 h 30 à 19 h 15

mercredi de 19 h 15 à 20 h 15

Horaire:

4-5 ans: Mercredi de 18 h 30 à 19 h 15 6-7 ans: Mercredi de 19 h 15 à 20 h Jeudi de 18 h 30 à 19 h 30 8-9 ans: Jeudi de 19 h 30 à 20 h 30 10-11 ans: 12-15 ans (f): Lundi de 18 h 30 à 19 h 30

12-15 ans (g): Lundi de 19 h 30 à 20 h 30

Coût:

Horaire:

6-8 ans:

9-11 ans:

6-8 ans 10 \$

9-11 ans

15\$

Coût:

4 à 7 ans 10 \$ 8 à 11 ans: 15\$ 12 à 15 ans: 20 \$





#### Balle molle adultes

Vous avez jusqu'au 19 mai 2008 pour vous inscrire

Horaire: Les lundis de 19 h à 21 h 30 Durée: Du 26 mai au 18 août 2008

Coût: 20 \$





#### BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

819-681-3371 NATHALIE ROBSON, POSTE 5021



#### Fermeture de la bibliothèque

Veuillez prendre note qu'à partir du mardi 20 mai, et ce jusqu'au samedi 31 mai, la bibliothèque sera fermée. Nous profiterons de l'occasion pour réaménager la bibliothèque.

Nous serons prêtes à vous accueillir le mardi 3 juin dans un nouvel environnement! Nous remettrons un nouveau sac de bibliothèque réutilisable à chaque abonné qui viendra emprunter un livre!

Pour nos grands lecteurs et nos grandes lectrices, il nous fera plaisir de vous prêter plus de livres! La date de retour des documents sera prolongée.

Heures d'ouverture :

Mardi: 13h à 17h et 18h30 à 20h30 Mercredi: 12h30 à 16h30

Jeudi: 13h à 17h et 18h30 à 20h30 Vendredi: 10h à 12h et 12h30 à 16h30

Samedi: 9 h à 12h30

L'abonnement à la bibliothèque et l'accès aux postes informatiques sont gratuits pour les résidents / contribuables. Apportez une preuve de résidence lors de votre inscription.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Nathalie Robson, directrice au (819) 681-3371 poste 5021

mai

# ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

#### **NOURRI-SOURCE- HALTE ALLAITEMENT**

Avoir un bébé est une chose merveilleuse qui nous interpelle de plusieurs façons. Nous voulons tous donner ce qu'il y a de mieux à notre enfant. Choisir de l'allaiter est, sans contredit, la meilleure décision en ce qui concerne son alimentation. Afin de briser l'isolement sur différents sujets concernant la venue d'un nouvel enfant, nous vous invitons tous à vous joindre à nous pour les prochaines haltes allaitement qui auront lieu le **deuxième mardi de chaque mois**. Des marraines et des professionnels de la santé vous y attendent en grand nombre.

Bienvenue aux femmes enceintes, aux nouvelles mères, aux pères, aux grands-mères et à toute personne intéressée par l'allaitement.

#### Les pleurs et le portage de bébé

Mardi le 13 mai 2008

#### Au CLSC de Labelle de 9 h 30 à 11 h 30

Pour information: Mariève Telmosse au 686-5434.

Merci à notre commanditaire <u>Pharmacie</u> <u>Pascal Cormier, Proxim de Labelle</u>

#### **COMPTOIR D'ENTRAIDE**

Tirage d'un panier cadeau : 30 mai 2008

#### **Jardin communautaire La Capucine**

Inscription pour un espace de jardin de 12 X 24 pour récolter vos légumes biologiques. Réservez au 819-686-1878.



#### **ACCÈS AU LAC LABELLE**

Pour les embarcations, l'accès au lac Labelle se fera au quai près de la chapelle, et ce, du :

16 mai au 27 juin de 10 h à 18 h 28 juin au 3 août de 10 h à 19 h 2 août au 2 septembre de 10 h à 18 h

#### Coût:

Membre de l'APLL ou citoyen de Labelle : 30 \$/an Non citoyen de Labelle : 50 \$/an

Veuillez noter qu'un reçu de lavage, dont la date ne doit pas être antérieure de plus de 24 heures avant la date de mise à l'eau doit être présenté au préposé responsable de l'accès, ou le scellé validant que le bateau n'a pas transité sur un autre plan d'eau est intacte.

## ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE LABELLE

L'association de chasse et pêche de Labelle organisera un tournoi de pêche le 14 juin 2008 dans le cadre de la Fête de la pêche au petit lac Caribou de Labelle pour toute la population de Labelle et des environs avec feu de joie, chansonnier, truites ensemencées, prix de participation, etc.

Nous sommes à organiser cette activité, alors suivez l'information et la publicité à venir, et surtout, inscrivez cette date à votre calendrier. Nous souhaitons une bonne saison de pêche à tous et soyez prudents!

Claude Thibault



#### CERCLE DE FERMIÈRES DE LABELLE

Titre de l'évènement : Concours de dessins Héma-Québec

Date: Au cours du mois de mai.

Description: Les élèves de l'école Le Tremplin sont invités à illustrer Le Don du Sang dans leurs dessins, lesquels

seront ensuite exposés lors de la collecte Héma-Québec en juillet.

Titre de l'évènement : Vente de garage des Fermières.

Date: 17 mai, de 8 h à 17 h, sur la colline de l'Information touristique

Description: Dans le style « pique-nique familial », les Fermières feront leur vente de garage annuelle. Elles

invitent fortement toutes les personnes de Labelle et des alentours à s'installer près d'elles pour leur

propre vente.

Bienvenue à tous et toutes!

#### UNE 1<sup>ÈRE</sup> COLLABORATION ENTRE LE CERCLE DE FERMIÈRES ET LA MAISON DES JEUNES DE LABELLE

Voici un bel exemple de collaboration entre organismes.

Le vendredi 18 avril dernier avait lieu à la maison des jeunes de Labelle un souper cabane à sucre. Certains jeunes devaient préparer le souper pour tout le monde et pour se faire ils ont demandé l'aide des fermières. C'est madame Marie-Noëlle Forest qui a accepté avec enthousiasme de se joindre à cette belle gang de jeunes.

Voici en photos le résultats de cette 1ère et belle collaboration!!







#### COMITÉ DES GENS D'AFFAIRES DE LABELLE

#### Mot de Caroline Jodoin

Le *CGAL*, en partenariat avec la Caisse Populaire Desjardins de Labelle-Nominingue, la Municipalité de Labelle et l'Ébénisterie Aux Grains du Temps, organise un Souper-Encan ce samedi 10 mai à 18h00 à l'hôtel de ville de Labelle. Le coût du billet (incluant vin et repas) est 45\$ membre et 55\$ non membre. Une belle occasion de faire connaître votre entreprise!

Veuillez noter la nouvelle adresse postale du CGAL soit: C.P. 638, Labelle (Québec) J0T 1H0.

Le **CGAL** est heureux d'accueillir 6 nouveaux membres:

Martin Lavoie de *Biofilia, Consultants en Environnement*, cette entreprise est spécialisée en gestion du territoire, dans la protection de la faune et de la flore, et de qualité de l'eau.

Sylvie Lalonde de *Escapade Laurentides 2007*, une entreprise spécialisée dans la planification et l'organisation de tours guidés dans les Laurentides.

Gaétan Lambert de Expédition Wolf, offre des randonnées en traîneau à chiens que l'on peut conduire soi-même.

Jean-Marc Dumont et Jean Chamberland de *Léz-Arts-Médias*, une firme labelloise spécialisée en design graphique et création vidéo. Pour info: www.lez-arts-medias.com.

Monique Lortie de *Les Jardins Achillée Millefeuille*, un gite touristique et écologique. On y offre différents cours et ateliers. Pour info consultez le <a href="https://www.millefeuille.ca">www.millefeuille.ca</a>.

#### Nouvelles de nos membres

André Lapointe de Gestion Rivière-Rouge vient d'acquérir *La Compagnie des péniches* de La Conception qui offrira des départs quotidiens, des croisières gourmandes les week-ends, ainsi que des 5 à 7 les jeudis et vendredis. Un restaurant-terrasse sera aménagé sous le pont couvert.

Il y a du nouveau au *Dépanneur Vallée de la Rouge*: on peut dorénavant y déguster de l'excellent Poulet Fritou cuit sur place et prêt à emporter.

ifo municipale—9 mai 2008—page 13

#### Club de l'âge d'Or Conférences

Date: 14 mai 2008

Sujet: « La cruauté envers les aînés » Intervenant: madame Huguette Dumay, infirmière Un agent de la Sûreté du Québec

Salle de l'âge d'or

13 h 30 Heure:

Où:

28 mai 2008 Date:

Sujet: « Une maison sécuritaire »

Programme d'adaptation du domicile pour les 65 ans et plus

Madame Myriam Therrien, Ergothérapeute Intervenante:

Où: Salle de l'âge d'or

Pour information: 819-681-3371, poste 5015

Rappel de nos activités

Baseball Mardi Mercredi Sac de sable

Jeudi Assemblée de l'âge d'or



## CALENDRIER DES ACTIVITÉS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Mois	Date	Activités	Organisme	Lieu
Mai	10	Souper- encan	CGAL	Salle Wilfrid Machabée
Mai	13	Les pleurs et le portage de bébé	Nourri-Source	CLSC de Labelle
Mai	14	La cruauté envers les ainés	Club de l'Âge d'Or	Salle de l'Âge d'Or
Mai	14	Collecte des objets volumineux		
Mai	17	Vente de garage	Cercle de Fermières de Labelle	Sur la colline de l'information touristique
Mai	20	Présentation de la démarche de diversification économique	Municipalité de Labelle	Salle Wilfrid Machabée
Mai	20	Assemblée du conseil municipal	Municipalité de Labelle	Salle Wilfrid Machabée
Mai	23	Date de tombée - Info municipale		
Mai	28	Inauguration des salles municipales	Municipalité de Labelle et la Société d'histoire de Chute- aux-Iroquois	Salle Wilfrid Machabée
Mai	28	Une maison sécuritaire	Club de l'Âge d'Or	Salle de l'Âge d'Or
Mai	30	Tirage d'un panier cadeau	Comptoir d'Entraide	
Juin	2 au 13	Rinçage réseau d'aqueduc	Municipalité de Labelle	
Juin	2-4-9-11	Cours de secouriste en milieu de travail	Municipalité de Labelle	Petit-Lac-Caribou
Juin	6	Parution du prochain Info municipale		
Juin	7	Fête des voisins	Municipalité de Labelle	
Juin	14	Tournoi de pêche	Association chasse et pêche de Labelle	Petit-Lac-Caribou